

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL**

Procès-verbal de la séance spéciale relativement au budget du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu des séances, le vendredi 18 janvier 2008 à 19 h.

Sont présents :

Son Honneur le Maire	André G. Nadeau
Madame la conseillère	Joëlle Berdugo Adler
Messieurs les conseillers	Jean-Jacques Desjardins Ronald Kulisek Roger Martel Jean-Pierre Nepveu

Absence motivée : Lawrence Nadler

Formant quorum.

Son Honneur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Constatation de la régularité de l'avis de convocation
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption des prévisions budgétaires de la Ville d'Estérel pour l'exercice financier 2008
- 5.0 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2008-2009-2010
- 6.0 Adoption du règlement numéro 2007-517 pour fixer les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2008
- 7.0 Distribution des prévisions budgétaires 2008
- 8.0 Deuxième période de questions
- 9.0 Levée de la séance

1.0 **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du Conseil a été signifié à tous les membres du Conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

2008-01-243

2.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Ronald Kulisek, appuyé par Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

3.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

2008-01-244

4.0 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE D'ESTÉREL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008**

CONSIDÉRANT que selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2007-12-224 afin d'informer la Ministre des Affaires municipales et des Régions du report de la séance spéciale du budget;

CONSIDÉRANT que le greffier certifie avoir donné un avis public de l'adoption du budget de l'exercice financier 2008 conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Roger Martel, appuyé par Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOpte le budget de la Ville d'Estérel pour l'exercice financier 2008, dont copie est jointe au livre des délibérations, lequel montre des dépenses de 3 170 986 \$ et des revenus au moins égaux au total de ces dépenses.

Adopté à l'unanimité

2008-01-245

5.0 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2008-2009-2010**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE le greffier certifie avoir donné un avis public de l'adoption du programme triennal d'immobilisations conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Roger Martel, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

ADOpte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières dont copie est jointe au livre des délibérations.

Adopté à l'unanimité

2008-01-246

6.0 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-517 POUR FIXER
LES TAUX DE TAXES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008**

Les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Jean-Jacques Desjardins à la séance ordinaire du 16 novembre 2007;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Ronald Kulisek et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2007-517 fixant les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2008.

Adopté à l'unanimité

2008-01-247

7.0 **DISTRIBUTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008**

CONSIDÉRANT l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) stipule que le budget ou le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Roger Martel, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

DISTRIBUE les prévisions budgétaires 2008 avec les comptes de taxes à chaque contribuable inscrit au rôle de perception de l'exercice financier 2008.

Adopté à l'unanimité

8.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

2008-01-248

9.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Roger Martel, appuyé par Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 19 h 12, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à l'unanimité

André G. Nadeau
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a
Greffier